

CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E) LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES (CPD LVE)

(décret 2008-775/2008-883 - circulaires n°2015-114 du 21/07/2015 et n°2019-133 du 23/09/2019)

IMPLANTATION DES POSTES	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados (DSDEN) 2 postes - Temps plein
MISSION	<p>La/Le CPD LVE est placé(e) sous l'autorité directe de l'IA-DASEN. Elle/Il exerce ses missions sous la responsabilité de l'ADASEN en étroite relation avec l'IEN en charge de la mission LVE au plan départemental et en lien avec les IEN du département. La/Le CPD LVE :</p> <p>Contribue au pilotage départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure la mission de conseiller(ère) technique auprès de l'IA-DASEN sur l'ensemble des points qui concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères, - accompagne et relaie la dynamique des politiques départementales en matière d'enseignement des langues vivantes étrangères, - participe au renforcement des compétences pédagogiques et didactiques des CPC et des PEMF, - contribue au développement des partenariats sur l'ensemble du territoire départemental en particulier dans le domaine de l'ouverture à l'international, - assure le suivi des dispositifs d'EILE sur l'ensemble du territoire départemental <p>Conçoit et met en œuvre des actions de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre de la formation initiale - en direction des formateur(trice)s de circonscription et des PEMF, - en direction des néo-titulaires (T0, T1, T2, T3, contractuel) - en direction de l'ensemble des enseignant(e)s du département dans le cadre des formations de circonscription dédiées à l'enseignement des langues vivantes étrangères ; <p>Contribue à l'amélioration pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend toute initiative visant à faire connaître les ressources par les enseignant(e)s et à faire évoluer leurs pratiques, - repère, valorise et diffuse les bonnes pratiques et les actions innovantes, - assure une veille et contribue à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques et didactiques à destination des enseignant(e)s en particulier par l'intermédiaire du site Pim 14 - participe aux travaux des groupes départementaux, - promeut et relaie les initiatives pédagogiques à destination des élèves ; <p>Accompagne les enseignant(e)s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui participent aux temps forts pédagogiques promus au plan départemental dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères, - stagiaires et néo-titulaires, - qui se destinent à devenir formateur(trice)s en lien avec le /la CPD en charge de la formation <p>Participe activement aux évaluations d'école. Contribue au développement du dispositif EMILE.</p>
DESRIPTIF	La/Le CPD LVE est chargé(e) de mettre en œuvre les orientations nationales dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères. Ses missions s'inscrivent dans le cadre du projet académique et du programme départemental d'actions en faveur de l'enseignement des langues vivantes étrangères.
CONTRAINTES	La mission peut nécessiter un investissement en dehors du temps et des périodes scolaires. Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN du Calvados et nécessite des déplacements dans le département (frais de déplacements prévus avec la mission).
PROFIL	Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1 ^{er} degré titulaires du CAFIPEMF spécialité enseignement des langues vivantes étrangères et aux enseignant(e)s qui ont une appétence et une motivation affirmée pour l'enseignement apprentissage des LVE en général. De solides connaissances dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères à tous les niveaux de l'école primaire sont nécessaires. La maîtrise des textes de référence est requise. Une très grande disponibilité, une capacité à impulser et à mobiliser ainsi qu'un esprit d'initiative affirmé sont également indispensables.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignant(e)s adressent au PSEP un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, sous couvert de l'IEN de leur circonscription. Ils/Elles sont reçu(e)s par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif.